



## Procès-verbal du Comité Exécutif

---

<b>Réunion du :</b>	<b>Mardi 17 février 2026</b>
<b>À :</b>	<b>09h30 – FFF &amp; Visioconférence</b>
<b>Présidence :</b>	M. Philippe DIALLO
<b>Présents :</b>	MMES. Pierrette BARROT, Pauline BLONDEAU, Sabine BONNIN, Pascale EVAIN, Nicole ISAC, Véronique LAINE, Virginie MOLHO, Sandrine MATHIVET, Joëlle MONLOUIS, Aline RIERA et Hélène SCHRUB  MM. Jean-Michel AULAS, Pierric BERNARD-HERVE, Cédric BETTREMIEUX, Jean-François CHAPPELLIER, Claude DELFORGE, Alexandre GOUGNARD, Marc KELLER, Baptiste MALHERBE, Pascal PARENT et Bertrand REUZEAU
<b>Excusés :</b>	MMES. Elodie CROCO, Charlotte LORGERE et Elisabeth LOISEL  MM. Vincent LABRUNE et Jean-Claude LEFRANC
<b>Assistent à la séance :</b>	MMES. Amel BOUZOURA, Oumou CAMARA et Camille EMIE  MM. Jean-François VILOTTE, François BIGOT, Thomas CAYOL, Thomas CHAUMETTE, Christophe DROUVROY, Hubert FOURNIER, Martin GUIVARC'H, Erwan LE PREVOST, Christophe PROUST, Marc VARIN et François VASSEUR

---

### **I. Approbation des procès-verbaux**

#### 1) Procès-verbal du Comité Exécutif du 15 janvier 2026

Le Comité Exécutif approuve le procès-verbal de sa réunion du 15 janvier 2026.

#### 2) Procès-verbal du BELFA du 21 janvier 2026

Le Comité Exécutif approuve le procès-verbal de la réunion du BELFA du 21 janvier 2026.

#### 3) Procès-verbal du CCPF du 13 février 2026

Le Comité Exécutif approuve le procès-verbal de la réunion du CCPF du 13 février 2026.

### **II. Informations du Président**

#### 1) Résultats des Sélections nationales – Calendrier international

Le Président Philippe DIALLO présente les résultats des sélections nationales (annexe 1). Il confirme au Comité Exécutif que la rencontre de l'Equipe de France A du lundi 8 juin 2026 sera organisée à la Decathlon Arena – Stade Pierre-Mauroy de Lille. L'adversaire sera connu après les barrages de qualification à la Coupe du Monde de la FIFA 2026, fin mars.



Philippe DIALLO évoque également les échanges tenus avec plusieurs fédérations européennes au sujet des conditions économiques de la Coupe du Monde de la FIFA 2026. Les recettes espérées sont jugées insuffisantes face au coût d'organisation supporté par les fédérations et à la tarification des billets pour les supporters. Il précise toutefois que plus de 250 000 demandes ont été enregistrées pour les 33 000 places commercialisées par la FFF pour les matchs de l'Equipe de France.

Le tirage au sort de la Ligue des Nations de l'UEFA 2026/2027 a été effectué le jeudi 12 février, lors du 50<sup>e</sup> congrès ordinaire de l'UEFA. L'Equipe de France affrontera l'Italie, la Belgique et la Turquie.

Jean-Michel AULAS ajoute que la liste des joueuses retenues pour les deux rencontres de l'Equipe de France Féminine à venir, en Irlande et face à la Pologne, sera annoncée ce mardi 17 février.

Enfin, le Comité Exécutif félicite l'Equipe de France Futsal pour sa performance à l'UEFA Euro 2026. Cette nouvelle demi-finale est extrêmement encourageante pour les compétitions à venir et le développement de la pratique en France.

## 2) Contrat avec GL Events relatif au Stade de France

Le Comité Exécutif confère à l'unanimité un mandat au Président Philippe DIALLO pour la signature finale du contrat avec GL Events, relatif au Stade de France.

## 3) Date de l'Assemblée Fédérale d'hiver 2026

Le Comité Exécutif approuve la date du samedi 12 décembre 2026 pour la date de la prochaine Assemblée Fédérale d'hiver.

## 4) Lieu de la Finale de Coupe de France Féminine 2026

Le Président Philippe DIALLO informe le Comité Exécutif que la finale de la Coupe de France Féminine se tiendra le dimanche 10 mai 2026 au Stade du Hainaut, à Valenciennes.

### **III. Affaires administratives**

#### 1) Point d'étape sur la création de la Ligue 3 professionnelle

Marc KELLER, Baptiste MALHERBE et François BIGOT présentent les avancées du groupe de travail dédié à la création d'une Ligue 3 professionnelle pour la saison 2026/2027.

De premières mesures, comme l'adoption du format de la compétition ou la création d'instances de gouvernance, avaient d'ores et déjà été adoptées par le Comité Exécutif et les Assemblées fédérales de juin et décembre 2025.

De nouvelles propositions sont soumises à l'approbation du Comité Exécutif pour assurer leur mise en œuvre dès le début de saison et informer les clubs de National, directement impliqués dans le projet depuis son lancement.

En matière d'aides fédérales, le Comité Exécutif approuve l'élargissement de la Licence Club à l'ensemble des clubs du championnat, celle-ci n'étant destinée jusqu'ici qu'aux clubs disposant d'un statut fédéral. Cette Licence Club est adossée à un certain nombre de critères, plus exigeants, qui visent à structurer les clubs dans un objectif de valorisation de la Ligue 3 (annexe 2).



La Licence Club repose sur des critères incontournables, devant tous être respectés pour déclencher le versement de l'aide fédérale, et des critères cumulables permettant à un club d'atteindre 400 000€ d'aide au maximum par saison. Si le seuil d'atteinte de ces 400 000€ est fixé de principe à 9 000 points sur 10 000, un régime transitoire est approuvé pour accompagner les clubs au lancement de la compétition. Ainsi, lors de la saison 2026/2027, un club devra récolter au minimum 8 000 points sur 10 000 pour bénéficier de 400 000€ d'aide fédérale au titre de la Licence Club.

Les aides aux déplacements feront également l'objet d'une refonte, avec l'instauration d'une aide forfaitaire de 50 000€ pour chacun des 18 clubs du championnat. Des mesures spécifiques sont aussi prévues en cas de présence d'un club corse, pour financer les déplacements entre le continent et la Corse.

En parallèle, une aide à la relégation sera accordée aux clubs rétrogradés sportivement de Ligue 3 au niveau inférieur. Celle-ci sera de 60 000€ pour la première saison de relégation, et de 30 000€ pour une deuxième saison, si le club n'est pas remonté en Ligue 3 dans l'intervalle.

L'ensemble de ces aides illustre l'engagement inédit de la Fédération pour la création de ce championnat. Au total, le budget consacré au championnat atteindra 11M€ et 76% de cette somme prendra la forme d'aides aux clubs.

En contrepartie de ces aides, doublées par rapport à la saison actuelle, les clubs devront se soumettre à de nouveaux mécanismes de régulation financière, mis en œuvre à partir de la saison 2027/2028. Sous l'égide de la Commission fédérale de contrôle des clubs, compétente pour l'ensemble des clubs du championnat, un ratio de masse salariale sera instauré et associé à une contribution de solidarité, due en cas de dépassement du ratio fixé chaque saison et qui sera utilisée pour financer diverses mesures de développement du championnat. Enfin, les pertes prévisionnelles non-couvertes par les fonds propres devront faire l'objet d'un préfinancement en début de saison.

En matière d'arbitrage, l'intégration d'un 4<sup>e</sup> arbitre dès le début de saison 2026/2027 est également approuvée par le Comité Exécutif. La Ligue 3 devant se distinguer par son caractère innovant, de nouvelles mesures relatives aux lois du jeu (exclusion temporaire, limitation du temps lors des remplacements et des remises en touche, avance de 10 mètres d'un coup-franc en cas de contestation de l'équipe adverse) et à des innovations technologiques (Football Video Support) seront également soumises à l'IFAB (International Football Association Board) pour approbation.

Par ailleurs, le Comité Exécutif approuve le calendrier de la saison 2026/2027, qui marquera la première saison du nouveau format de la Ligue 3 (annexe 3).

Enfin, les bases de la future identité graphique du championnat sont présentées au Comité Exécutif. Celle-ci aura pour but de marquer une rupture et d'incarner les ambitions d'innovation, d'attractivité et de territorialité de la division. Dans cette logique, le vainqueur de la Ligue 3 sera récompensé du Trophée de France, trophée historique du premier championnat national de football entre 1907 et 1914 et retrouvé par la FFF après avoir disparu lors de la Seconde Guerre Mondiale.

L'ensemble de ces mesures doit aussi permettre de dégager des revenus autour de la Ligue 3. Un travail est ainsi engagé pour associer des partenaires à ce championnat, mais aussi ouvrir le droit au pari sur les rencontres de Ligue 3. Aussi, dans le sillage du Comité Exécutif, un appel à projets sera ouvert à tous les médias intéressés par la diffusion du championnat et permettra de co-construire un produit attractif, en ligne avec les objectifs fixés.

Le Président Philippe DIALLO et le Comité Exécutif se réjouissent des mesures présentées, qui correspondent à l'ambition définie pour ce projet prioritaire de la mandature. Un nouveau point d'étape sera organisé d'ici la fin de saison 2025/2026 pour acter les décisions restantes en vue du lancement de la Ligue 3, prévu pour le vendredi 7 août 2026.



## 2) Présentation de la stratégie handicap et accessibilité

Pascale EVAÏN et Amel BOUZOURA présentent la stratégie fédérale relative aux enjeux de handicap et d'accessibilité.

En préambule, il est rappelé qu'une personne sur cinq se trouve en situation de handicap en France, 80% de ces handicaps étant invisibles. L'accessibilité est donc un enjeu sociétal majeur qui doit être pris en compte par l'écosystème fédéral, étant précisé que 12% des clubs FFF déclarent accueillir des personnes en situation de handicap, contre 1,4% des clubs sportifs, toutes disciplines confondues.

Dans ce contexte, la FFF se fixe une triple ambition :

- Respecter un cadre légal qui vise à faire de l'accessibilité un droit garanti pour l'ensemble des publics (spectateurs, licenciés, salariés) ;
- Enrichir et diversifier les pratiques fédérales pour l'inclusion des publics éloignés de la pratique sportive ;
- Faire de la FFF un acteur sportif majeur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Pour atteindre ces ambitions, la stratégie fédérale proposée se déploie autour de quatre enjeux prioritaires :

- Accessibilité des pratiques :
  - o Enrichir et diversifier l'offre de pratiques adaptées, notamment au travers des collaborations de longue date avec la Fédération Française de Handisport et la Fédération Française de Sport Adapté ;
  - o Ces deux partenariats, renouvelés en 2025, doivent permettre de renforcer l'accessibilité des clubs FFF, de mobiliser les territoires et de contribuer au rayonnement des sélections handisport et de sport adapté ;
  - o La FFF apporte également son soutien à Special Olympics pour l'organisation de la 3<sup>e</sup> Coupe du monde de Football Unifié qui se déroulera à Paris, en juillet 2026. Membre du comité d'organisation, la FFF accueillera la cérémonie de tirage au sort et se mobilisera par la désignation d'arbitres officiels, avec le concours du District de Paris.
- Accessibilité des évènements FFF : améliorer l'expérience spectateur des personnes en situation de handicap en intégrant le handicap dans la chaîne des opérations internes (guide des bonnes pratiques), en adoptant une politique tarifaire claire, harmonisée et justifiée et en développant l'offre de services accessibles dans les stades.
- Accessibilité universelle : garantir un accès continu aux services et établissements gérés par la FFF, par l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments, la création d'une signalétique lisible et accessible, et l'amélioration de l'accessibilité numérique des sites FFF.
- Accessibilité organisationnelle : améliorer les processus de recrutement et d'accompagnement des salariés en situation de handicap, par un diagnostic préalable des freins au recrutement devant être suivi de mesures pour atteindre un taux d'emploi de salariés en situation de handicap à 6% d'ici 3 ans.

Le Comité Exécutif remercie Pascale EVAÏN et Amel BOUZOURA pour cette présentation et approuve les orientations proposées.



### 3) Cartographie des risques et plan de contrôle interne 2026

Joëlle MONLOUIS et Thomas CHAUMETTE présentent au Comité Exécutif la cartographie des risques pouvant affecter gravement la FFF, qui avait été définie comme un enjeu prioritaire pour l'année 2025. Cette cartographie a été réalisée sur la base d'entretiens avec les directions de la FFF et deux élus du Comité Exécutif.

78 risques ont été identifiés, dont la criticité a été estimée au regard de leur impact potentiel et de leur probabilité. Un plan de contrôle interne a été mis en place pour définir des moyens de maîtrise de ces risques afin de les atténuer ou de les limiter.

Pour l'année 2026, les axes prioritaires de ce plan de contrôle interne sont les suivants :

- Analyse des contrôles visant à sécuriser les processus relatifs aux fonds octroyés aux Ligues, Districts et clubs (octroi, justification des fonds employés, mesure d'impact) ;
- Etat des lieux des contrôles mis en place pour éviter les fraudes internes ou externes ;
- Revue des éléments mis en place par la Direction des Compétitions pour sécuriser les infrastructures accueillant des matchs officiels ;
- Vérification du système de détection mis en œuvre par la DTN pour répondre de façon efficace aux standards de détection requis.

Le Comité Exécutif remercie Joëlle MONLOUIS et Thomas CHAUMETTE pour leur intervention et approuve les axes de travail définis pour 2026.

### 4) Audit immobilier du District de Seine-Maritime

Pascale EVAÏN quitte la salle lors de l'examen de ce point et ne participe donc ni aux délibérations ni au vote.

Oumou CAMARA présente les conclusions d'un audit portant sur deux opérations immobilières initiées par le District de Football de Seine-Maritime et approuvées par son Assemblée générale le 23 septembre 2023.

Ayant pris connaissance des éléments, le Comité Exécutif approuve la réalisation d'un signalement auprès du Procureur de la République, au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale.

### 5) Point sur la finale de la Coupe LFFP

Erwan LE PREVOST présente un point d'information sur la première finale de la Coupe LFFP, qui se tiendra le samedi 14 mars à Abidjan, en Côte-d'Ivoire.

La rencontre opposera le Paris Saint-Germain à l'OL Lyonnaises, et sera diffusée en France sur La Chaîne L'Equipe. Le Comité Exécutif se réjouit de l'organisation de cette finale et de l'implication de l'Etat ivoirien, autour de son ministère des Sports et du Cadre de vie.

### 6) Calendrier général des compétitions féminines 2026/2027

Le Comité Exécutif approuve le calendrier général des compétitions féminines pour la saison 2026/2027 (annexe 4).



#### 7) Nombre de clubs qualifiés au terme du 6<sup>e</sup> tour de la Coupe de France Crédit Agricole 2026/2027

Le Comité Exécutif approuve la répartition par Ligue des clubs qui seront qualifiés au terme de la Coupe de France Crédit Agricole 2026/2027 (annexe 5). Cette répartition est inchangée par rapport à la saison 2025/2026.

#### 8) Point d'étape sur les travaux de la DSI

Cédric BETTREMIEUX présente un point d'étape sur la réalisation des travaux en matière d'assistance informatique aux territoires.

La tournée des Ligues métropolitaines s'est achevée le 29 janvier et sera complétée par des échanges en visioconférence avec les territoires ultra-marins. Elle a permis de constater la satisfaction globale des utilisateurs quant aux améliorations réalisées, notamment sur les modules Désignations et Compétitions.

Afin de faire face aux nombreuses tentatives de vol de données et d'attaques informatiques, plusieurs mesures ont été rapidement mises en œuvre pour assurer la sécurité des utilisateurs. Ainsi, le budget consacré à la sécurité a été augmenté afin de renforcer la protection des applications FFF et de développer les actions de sensibilisation des utilisateurs. De nouvelles restrictions relatives à l'authentification sont également en cours de déploiement.

Pour ce qui relève de la feuille de match informatisée (FMI), la nouvelle webapp lancée cette saison est déjà utilisée pour 71% des rencontres. L'objectif est d'atteindre les 100% d'utilisation à la fin du mois de mars.

Enfin, la dématérialisation des licences ayant été parfaitement intégrée et acceptée, il est proposé de généraliser cette dématérialisation pour l'ensemble des licences FFF dès la saison 2026/2027.

Le Comité Exécutif remercie Cédric BETTREMIEUX pour ces informations et approuve les orientations présentées.

#### 9) Partenariats

François VASSEUR informe le Comité Exécutif de la signature de deux nouveaux contrats de partenariat. Sunseeker, acteur de référence pour les équipements de jardinage intelligents, devient fournisseur officiel de l'Equipe de France pour les deux prochaines saisons. Par ailleurs, un accord a été trouvé avec la société française La Compagnie, qui devient la compagnie aérienne officielle de l'Equipe de France et transportera les Bleus aux Etats-Unis pour la Coupe du monde de la FIFA 2026.

Le Comité Exécutif se réjouit de ces annonces, qui contribuent à la pérennité financière de la FFF et participeront au financement des projets prioritaires de la mandature.

### **IV. Affaires juridiques**

#### 1) Règlementation relative aux mineurs isolés

Thomas CAYOL fait état d'échanges avec le Défenseur des droits au sujet des mineurs isolés et de la légalité du cadre défini par la FIFA en la matière.



Le Défenseur des droits comme la FFF considèrent que l'application de la réglementation en vigueur peut être considérée comme discriminatoire. Plusieurs dizaines de signalement ayant été formulées, la FFF a partagé cette analyse à la FIFA pour que celle-ci étudie une révision de ses règlements.

Sans réponse de l'instance internationale dans un délai de 3 semaines, la FFF prendra acte et demandera aux ligues régionales de délivrer des licences aux mineurs isolés, pour leur permettre de pratiquer le football au sein de clubs amateurs.

#### 2) Circulaire relative aux caméras individuelles portées par les arbitres

Le Comité Exécutif adopte le projet de circulaire relatif aux caméras individuelles, ainsi que son annexe « AIPD Cadre », qui visent à compléter l'article 136.2 des Règlements généraux de la FFF, conformément aux recommandations du ministère des Sports et de la CNIL (annexe 6).

#### 3) Cas du club de l'AS Saint-Jacques

Le Comité Exécutif,

Pris connaissance des éléments nouveaux présentés par le club de l'AS Saint-Jacques,

Demande à la Commission fédérale des éducateurs et entraîneurs de procéder à un nouvel examen de la situation du club.

#### 4) Proposition de conciliation – M. ACHOURI

Pascal PARENT quitte la salle lors de l'examen de ce point et ne participe donc ni aux délibérations ni au vote.

Le Comité Exécutif,

Pris connaissance de la proposition de conciliation faite en l'espèce,

La refuse.

### **V. Questions diverses**

Jean-Michel AULAS partage au Comité Exécutif son inquiétude quant à la situation du football professionnel, marquée par le départ à venir de Nicolas DE TAVERNOST de LFP MEDIA.

Le Président Philippe DIALLO revient sur le processus d'attribution des droits audiovisuels de la Coupe du monde de la FIFA 2026, qui a abouti au départ de M. DE TAVERNOST. Il précise qu'une procédure de remplacement sera lancée par la LFP et concertée avec CVC, les clubs professionnels et la FFF.

Surtout, il rappelle que la gouvernance du football professionnel français doit être réformée au profit d'un modèle équilibré, efficace et simplifié. Ce modèle est promu par la FFF, en lien avec la proposition de loi relative à l'organisation, à la gestion et au financement du sport professionnel, portée par les sénateurs Laurent LAFON et Michel SAVIN.

A cet égard, la FFF poursuit ses efforts pour que cette proposition de loi soit inscrite rapidement à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.



**La prochaine réunion du Comité Exécutif aura lieu :**  
**- Le mardi 17 mars à 9h30**